

En vente aux Bureaux du « COURRIER DU FINISTÈRE »

PRIX : 10 Centimes



Les Processions 

 **de Lambézellec**

et les

Anarchistes Brestoïs



BREST, IMPRIMERIE DE LA PRESSE LIBÉRALE
RUE DU CHATEAU, 4

Diocèse de
Quimper & Léon
— E. K. R. P. —

Document numérisé en 2016

LES CHAMPIONS

DE LA

LIBRE PENSÉE BRESTOISE

Depuis plusieurs années, sans doute, les libertés catholiques sont attaquées de toutes parts, et avec un cynisme à peine déguisé. Mais les assauts qu'elles ont eu à subir ces derniers mois ont été particulièrement terribles.

Le Gouvernement et la Révolution, jusqu'ici irréconciliables, — parce que l'un représentait l'ordre, la sécurité, et l'autre le trouble, le massacre — se sont réconciliés pour faire bloc contre la Religion; et maintes fois l'on a vu les révolutionnaires assommer les catholiques au cri de : « Vive Combes ! »

Il est vrai que l'un et l'autre sont représentés par des apostats : Combes, ancien séminariste, jadis grand admirateur de saint Thomas d'Aquin, et Charbonnel, prêtre renégat, qui essaye d'effacer, sous les plus ignobles excès, le caractère indélébile et sacré dont il fut revêtu le jour de son ordination sacerdotale.

Sans remonter au delà du mois d'avril, n'a-t-on pas vu, en bien des villes, la lie de la populace se ruer, avec les émissaires de Combes, à l'assaut des pauvres demeures de paisibles religieux ?

Puis, à l'appel du renégat Charbonnel, ils se donnent rendez-vous dans les églises, pour empêcher les anciens religieux d'y exercer un droit dont Combes voudrait les frustrer mais que la Cour de Cassation elle-même leur a reconnu. A Reims c'est la communion des enfants : ils arrachent les brassards des garçons et couvrent de crachats les robes blanches des petites filles !

Pour les solennités de la Fête-Dieu, nouvel appel de Charbonnel et attaques plus furieuses encore de ses apaches.

A Dunkerque, notamment, ils brutalisent les enfants qui marchent en tête de la procession et en traient même une dizaine par les cheveux.

Plusieurs préfets et quelques maires vont au-devant de leurs désirs en interdisant les processions. Dans ces

viles ils se tiendront au moins pour satisfaits ? Allons donc ! A Nantes, le 14 juin, ils se réunissent de bon matin sur les places des églises pour insulter les catholiques qui passent et les empêcher de recevoir, même du haut du perron de leur cathédrale, la bénédiction du Dieu qu'ils adorent. Des bagarres terribles éclatent qui, heureusement, tournent au désavantage des anarchistes ; l'un de leurs chefs a le crâne fendu, un autre tombe inanimé, tué par la peur car il n'avait eu aucun mal ; et pour s'être défendus énergiquement, plusieurs catholiques sont condamnés à de fortes amendes.

*
*

Les apaches brestois, les « lanterniers », comme ils s'intitulent désormais, se devaient à eux-mêmes d'imiter leurs congénères de Paris et d'autres lieux. Ils sont, sans doute, peu nombreux ; mais leur zèle est soigneusement entretenu par certains rhéteurs, pions ou pédagogues, agissant dans la coulisse. Et ils réussissent, parfois, à entraîner à leur suite beaucoup de naïfs ouvriers, en leur faisant croire que c'est le meilleur et peut-être l'unique moyen d'améliorer leur sort.

Le soir du 13 septembre 1902, jour où fut prononcée la première condamnation contre les défenseurs des sœurs, nous les voyons se rassembler devant le Palais de Justice ; puis ils se mettent à courir les principales rues, bousculant et insultant tous ceux qu'ils rencontrent, et hurlant des chansons infâmes. La bande est composée, aux trois quarts, de jeunes imberbes, fleurons de l'éducation sans Dieu. Ils cassent quelques vitres sur le presbytère Saint-Louis ; ils montent ensuite à Saint-Martin, où une porte du presbytère est enfoncée, tandis qu'une grêle de pierres s'abat sur les volets. Puis, comme la police se montre indulgente à leur endroit, ils s'en vont donner l'assaut au Carmel : la grille en fer est ébranlée, plusieurs fenêtres brisées et les vitraux criblés de projectiles de toutes sortes. Et comme il en coûte rarement d'être brave contre les femmes, ils recommenceront le lendemain leurs exploits devant le même établissement.

Le 27 septembre, nouvelle manifestation, à l'issue d'un meeting de protestation contre le chômage imposé aux ouvriers du port par le citoyen Pelletan. Cette fois, ce sont les vitres des bourgeois qui volent en éclats, d'abord celles de la *Dépêche*, puis la devanture du Café Brestois et encore la boutique d'un charcutier de la rue de Paris ; des hurlements sinistres sont poussés devant la préfecture maritime et devant la demeure du maire et celle des directeurs des constructions navales.

L'arrestation du frère Duvian est l'occasion, le 19 février 1903, d'une manifestation plus ignoble encore que les précédentes. Une bande de vauriens cerne l'établissement des Frères de la rue Lanouren et fait pleuvoir une grêle de cailloux dans la maison, tandis que des cris de bêtes féroces réveillent les paisibles habitants du quartier. Les mêmes hurlements retentissent bientôt devant l'église Saint-Louis. Du haut du perron, le compagnon Martin bafouille des injures contre le frère Duvian, et un tas d'insanités contre l'enseignement congréganiste. Puis, ne se sentant pas de force à donner l'assaut à l'église, la bande se disperse, non sans avoir hurlé encore quelques couplets infâmes.

Le 7 avril, ces tristes individus, toujours les mêmes, se rassemblent de nouveau pour protester contre l'acquittement du frère Duvian, et recommencent les mêmes scènes, avec cette différence que, ayant appris que l'école des frères est défendue par des ouvriers bien déterminés, ils passent prudemment au large. Devant l'église Saint-Louis, l'un des chefs crie à la bande : « Un jour viendra où ce temple de la discorde, du mensonge et de l'hypocrisie servira aux ouvriers pour faire une Bourse du travail. » Devant le Palais de Justice, ils font un tapage de tous les diables. Ils montent ensuite à Saint-Martin, hurlant toujours la *Carmagnole* et l'éternelle pendaison des bourgeois, et empêchant la circulation des tramways : et dire que l'une des raisons pour lesquelles ils en veulent aux processions, c'est parce que celles-ci encombrant la voie publique !

Nous voici au lundi de Pâques. L'armée du désordre est de nouveau mobilisée. Le citoyen Salaun, ex-séminariste, ex-instituteur, rédacteur à l'*Avenir Brestois*, et le couturier Tournier haranguent le troupeau. « Ce soir, s'écrie Tournier, il faut que nous entrions dans les églises ! » Ils se ruent, en effet, à l'assaut de Saint-Louis ; mais la police les repousse. Ils prennent alors la direction du Palais de Justice, un édifice qui, décidément, n'a pas non plus l'heur de leur plaire démesurément. Tout à côté, ils brisent les vitres de la maison habitée par le contre-amiral Juhel. Après cet exploit, ils retournent à Saint-Louis, dont ils essaient, de nouveau, mais inutilement, de forcer l'entrée. Du haut du perron, l'un de leurs orateurs croit émanciper définitivement l'humanité en faisant jurer aux tristes farceurs qui l'entourent, qu'ils ne feront pas baptiser leurs enfants, qu'ils ne se marieront pas à l'église et qu'ils n'appelleront pas un prêtre à leurs derniers moments.

Une grêle de projectiles de toutes sortes tombe sur la police. Les apaches sont refoulés néanmoins, et s'en vont

hurler ailleurs. Sur la place du Château un 2^e maître de la flotte a le malheur de laisser échapper un cri de désapprobation à leur adresse. Aussitôt il est entouré, bousculé, et, sans l'arrivée d'une patrouille, il aurait été massacré par ces doux agneaux qui s'indignent ensuite que nous montrions quelque colère quand ils viennent, de propos délibéré et en bande, vociférer les plus horribles blasphèmes sur le passage de nos processions !

* *

Cette série de démonstrations violentes, invariablement accompagnées de méfaits de droit commun que la police regarde d'un œil indifférent, et dont la ville paie les frais avec une inlassable patience, démontre surabondamment qu'à Brest ces prétendus champions de la libre-pensée jouissent d'une liberté et même d'une licence sans restriction.

Pour faire plaisir à cette poignée de fanatiques mal-faisants dont la liberté de penser ne saurait tolérer, sans leur occasionner des attaques d'épilepsie, la manifestation d'une idée contraire à leurs préjugés, les processions ont été interdites à Brest, il y a déjà une vingtaine d'années. Cette interdiction, en faveur de laquelle on n'eut pas réuni 1,000 signatures sur 70,000 habitants, fut portée par M. Bellamy.

C'était l'homme de cette besogne. Il était notaire, maire, chevalier de la Légion d'honneur et pasteur protestant ; il était voleur aussi, finit par la banqueroute et fut devenu un forçat si, après avoir escroqué un acquittement à la Cour d'assises du Finistère, les protecteurs habituels de la vache à Colas ne l'avaient fait prudemment filer à l'étranger au moment où de nouvelles plaintes s'élevaient contre lui.

Lui parti, ses méfaits sont restés. La rue de Brest appartient depuis aux cavalcades et aux manifestations révolutionnaires, aux libres viveurs et aux libres penseurs, aux chants de luxure et de meurtre ; elle est interdite à la religion, aux cantiques de paix et d'espoir en un monde meilleur... et plus propre. Nos apaches en usent et surtout en abusent sans qu'il leur en coûte rien, puisque ce sont toujours les bons contribuables qui paient la casse.

Que manque-t-il donc à leur bonheur et que leur faut-il de plus ? Il est vrai qu'on pourrait en leur honneur, comme jadis au passage des processions pacifiques auréolées de foi et de sérénité, pavoiser les maisons et joncher le pavé de fleurs, et on oublie complètement de le faire. On va même plus loin ; à l'annonce de leur passage, les devantures des magasins se ferment comme par

enchantement, les tabliers de fer se baissent comme si l'on craignait un assaut de cambrioleurs ou une invasion de sauvages. Cela peut être vexant et peu flatteur pour les Vibert, les Martin, les Tournier et autres chefs de file, mais nous n'y pouvons absolument rien.

Enfin, ces braves gens qui confondent la liberté de penser avec la liberté de tout casser, et qui ne peuvent supporter que le voisin pense autrement qu'eux sans éprouver un violent besoin de le cogner, se sont dit cette année que puisqu'ils étaient libres de penser et de faire ce qu'ils voulaient à Brest, il était de leur devoir d'empêcher les gens de Lambézellec, de Saint-Pierre-Quilbignon, Saint-Marc et autres lieux, d'agir à leur guise chez eux et notamment d'organiser des processions.

Ce préambule un peu long mais non dépourvu d'intérêt, nous l'espérons, nous amène au récit chronologique des derniers événements.

Un Episode de Guerre Religieuse

LES EMBARRAS D'UN MAIRE GIROUETTE

De tout temps, les processions de Lambézellec, comme celles de cette année dans les paroisses environnantes, se firent dans le plus grand calme parce que personne ne s'avisait, jusqu'ici, de venir les troubler.

Fallait-il en priver cette année l'immense majorité de la population, sous prétexte qu'une poignée d'énergumènes, étrangers pour la plupart à la paroisse, avaient déclaré que cela les offusquait ? Aucun homme de bon sens ne l'aurait compris. Les habitants de Lambézellec usant, sur leur territoire, d'un droit reconnu par la loi et le Concordat, n'avaient nullement à s'inquiéter de l'opinion et des menaces furibondes de quelques fanatiques brestoises endoctrinés par des détroqués locaux ou parisiens.

Mais ils avaient compté sans leur maire, M. Seyré, que nous avons le devoir de présenter brièvement aux lecteurs de cette brochure.

M. Seyré n'est pas Breton, mais Angevin et c'est pour quoi on en a fait le maire au moins nominal d'une des plus importantes communes de Bretagne ; il connaît mal le français et c'est pour l'encourager à l'apprendre qu'on en a fait un officier « d'akadémie », comme il l'écrivait lui-même avec fierté. Par ailleurs, grand ami d'Isnard, partisan du Bloc, très sympathique sinon affilié à la loge maçonnique, il n'était pas à la hauteur de la situation difficile que lui créait la question des processions ainsi posée. Trahirait-il les sentiments religieux de ses administrés, dont il n'avait cure, pour faire plaisir à ses amis et compères de la loge et de la libre-pensée de Brest ? Ferait-il, au contraire, son devoir en protégeant la liberté dans sa commune, au risque de déplaire à ceux qui lui avaient passé le licol « akadémique » ? L'âne de Buridan lui-même ne fut jamais aux prises avec une plus cruelle énigme.

L'échange de lettres que voici donnera une idée des différents états d'esprit (?) par lesquels il a passé à cette occasion.

— 9 —

1^{re} lettre de M. le curé de Lambézellec à M. le maire — (3 juin 1903).

MONSIEUR LE MAIRE,

J'ai l'honneur de vous informer que les processions traditionnelles de la Fête-Dieu sortiront à 10 heures de l'église paroissiale, le dimanche 14 juin, et à 3 heures le dimanche 21 juin. Elles suivront les parcours ordinaires, c'est-à-dire, le dimanche, 14 juin, la rue de Bohars, Lanroze et la place du bourg, et le dimanche 21, la route de Kermaria, de Pontanézen et la place du bourg. J'espère que grâce aux bonnes mesures prises par l'administration municipale, tout se passera dans le plus grand ordre, à la satisfaction générale.

Je remercie le conseil de la commune de son avis favorable à la donation que je viens de faire à la fabrique de la chapelle du Pilier-Rouge, en vue de mener à bonne fin une œuvre d'une utilité incontestable.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, etc.

J.-M. MILIN,
Curé de Lambézellec.

1^{re} réponse de M. le Maire de Lambézellec à M. le Curé. — (Du 4 Juin).

MONSIEUR LE CURÉ,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 3 juin courant, par laquelle vous me faites connaître que les processions de la Fête-Dieu sortiront comme d'habitude les 14 et 21 juin courant.

Comme vous, j'espère que ces processions se passeront dans le plus grand calme. En ce qui me concerne, je prendrai toutes les mesures qui sont en mon pouvoir pour éviter toutes manifestations possibles.

Veuillez agréer, Monsieur le curé, etc.

Le Maire de Lambézellec,
SEVRÉ.

C'est signé Seyré et rédigé par le secrétaire de mairie, il est à peine besoin de le faire remarquer.

2^e lettre de M. le Curé de Lambézellec à M. le Maire. — (Du 6 juin).

MONSIEUR LE MAIRE,

Dans votre lettre du 4 juin, vous espérez, me dites-vous, « que nos processions se passeront dans le plus grand calme », et vous me promettez de « prendre toutes les mesures qui sont en votre pouvoir pour éviter toutes manifestations possibles. » Dans ce cas, nous sortirons en toute assurance, car ce n'est pas la population qui fréquente nos églises qui trouble l'ordre.

Il serait étrange que la population de Lambézellec, si heureuse de jouir de ces manifestations pacifiques, fût troublée dans

l'exercice de sa liberté par quelques meneurs étrangers, marchant sur un mot d'ordre venu de ceux qui maltrahaient, ces jours derniers, la police de Paris.

Afin que je puisse demain exposer la situation, je vous prie de confirmer les promesses de votre première lettre et d'agréer, etc.

J.-M. MILIN,

Curé de Lambézellec.

2^e Réponse de M. le Maire de Lambézellec à M. le Curé — (Du 6 juin).

MONSIEUR LE CURÉ,

En réponse à votre lettre de ce jour, j'ai l'honneur de vous confirmer, dans toute sa teneur, ma lettre du 4 juin courant, par laquelle je vous faisais connaître que je prendrai toutes les mesures nécessaires en mon pouvoir, pour éviter toute manifestation pendant la durée des processions de la Fête-Dieu.

Mais j'espère qu'il en sera de même de votre côté et que vous veillerez également à ce qu'aucun incident ne soit créé sur tout le parcours de la procession. Des précautions étant ainsi prises des deux côtés, je crois pouvoir affirmer que tout se passera dans le plus grand calme.

Veillez agréer, etc....

Le Maire de Lambézellec,

SEVRÉ.

Même observation que ci-dessus.

1^{er} DIMANCHE DE LA FÊTE-DIEU

(14 JUIN 1903)

Le plus timoré des curés aurait été complètement rassuré par de telles promesses.

Cependant quand la procession sort, le 14 juin, une vingtaine de vauriens, que le gouvernement paie dans le port à tramer des complots contre la tranquillité des citoyens, et autant de voyous qui aspirent probablement à ce sort digne d'envie, se trouvent sur la place, sous la conduite du citoyen Huguen. Ils commencent aussitôt à chanter la *Carmagnole* et l'*Internationale*, et à proférer d'ignobles injures. Et ils se mettent ainsi en marche au-devant de la procession, démolissant, sur le parcours, les parterres de fleurs disposés de place en place.

Les catholiques, fidèles à la recommandation expresse donnée par le clergé de ne frapper que si les révolutionnaires commencent par frapper, se bornent à répondre à leurs blasphèmes par le chant des cantiques.

Un premier reposoir avait été édifié à Lanroze. Devant la barrière, M. l'abbé Bussereau, prêtre habitué, entouré de quelques braves jeunes gens, déclare au commissaire de police Robert qu'il s'oppose à l'entrée des apaches dans sa propriété. Force est donc aux braillards de rester en dehors de l'enclos. En pas-

sant devant le bout de chemin où ils avaient été acculés, les femmes et les jeunes filles leur distribuent force quolibets et même quelques coups de parapluie; tandis que les hommes, de leur voix puissante, couvrent leurs chants odieux.

Au retour, les apaches se groupent derrière le deuxième reposoir, qu'ils voudraient bien démolir; mais ils devront encore se borner à hurler leurs chants infects, qu'on n'entend toujours pas.

D'honorables personnes, s'adressant au commissaire Robert, lui demandent: « Pourquoi n'écarterez-vous pas ces gens-là? » — « La voie publique est à tout le monde », répond le policier.

Pas à ce moment-là, M. le commissaire, du moins pour de pareilles pratiques. Et en admettant que vous fussiez dans le vrai, que signifiait et que devenait la promesse deux fois répétée du maire, votre chef, « d'éviter toute manifestation possible pendant la durée des processions de la Fête-Dieu? »

Cependant les apaches se mettent encore à démolir les petits parterres de fleurs aménagés sur la place. Quelques catholiques, ne pouvant retenir plus longtemps leur indignation, les entourent; et l'un des gredins, nommé Martin, aurait été assommé sans la charitable intervention de M. Bossennec, vicaire. La police, jusque-là impassible, entraîne au loin cet individu. Ses compagnons, croyant à une arrestation, le suivent, pendant que les femmes et les enfants, pris de panique, rentrent précipitamment dans l'église.

Sur la place, 2,000 hommes au moins se tenaient prêts à faire face à toute nouvelle attaque. Sous la grande porte, M. le curé s'arrêta et tint le Saint-Sacrement élevé au-dessus de sa tête pendant environ trois minutes. Ce fut alors une acclamation formidable: Vive Jésus-Christ! Vive Jésus-Christ! criait la foule soulevée d'enthousiasme et de foi.

Pendant ce temps, les apaches s'étaient enfuis, jugeant bien que les hommes de Lambézellec ne resteraient pas toujours à la procession et qu'après pourrait venir le moment des explications vives.

Forfaiture d'un Maire

Nous venons de voir comment un maire du Bloc trahit et ses promesses et son devoir. Nous allons voir comment il se met au service d'émeutiers au détriment de ses administrés.

Devant la colère des apaches et leurs menaces, M. le sous-préfet Verne écrivit aux maires de Lambézellec, Saint-Marc et Saint-Pierre-Quilbignon, pour leur rappeler qu'ils étaient responsables des troubles qui pourraient se produire dans leurs communes respectives.

Ceci n'était nullement une menace, mais plutôt une invitation à ces maires à prendre les précautions nécessaires; et nous croyons même pouvoir affirmer que M. le sous-préfet leur proposait de mettre à leur disposition

autant de gendarmes et de soldats qu'ils jugeraient opportun.

Les maires de Saint-Marc et de Saint-Pierre firent savoir au sous-préfet qu'ils répondraient de l'ordre, au moyen de quelques mesures préventives qu'ils indiquaient.

Quant à M. Sevré, maire de Lambézellec, il s'empresse de rédiger un arrêté interdisant la sortie de la deuxième procession de la Fête-Dieu ; puis il convoqua ses vingt-sept conseillers pour le 17 juin. Un tiers ne se dérangea pas, et il fit bien ma foi, car dès l'ouverture de la séance, le potentat Sevré déclara sèchement aux dix-huit présents qu'il se souciait peu de leur avis : son arrêté était prêt, et il serait mis à exécution quoi qu'il arrivât.

L'un des conseillers, et pas le moindre, M. Branellac, conseiller d'arrondissement, n'attendit pas davantage ; il prit son chapeau et tira sa révérence.

Dès le lendemain, et sans attendre l'approbation du préfet — un Sevré peut tout aussi bien qu'un Rouanet se f... de la légalité — le maire fit publier à son de tambour son arrêté en faisant annoncer, mensongèrement, qu'il ne l'avait pris que sur l'ordre du sous-préfet.

Aussitôt, grand émoi dans la commune.

Les commerçants, lésés dans leurs intérêts, adressèrent coup sur coup au maire deux pétitions revêtues chacune d'une centaine de signatures. L'une d'elles disait, notamment :

Nous ne comprenons pas votre interdiction relative à la procession de dimanche 21 courant : la raison de commerce existe ce jour-là comme les autres jours.

Le maire de Saint-Pierre, ayant reçu la même lettre que vous, accepte d'assurer l'ordre chez lui. Pourquoi n'en feriez-vous pas autant ?

M. le sous-préfet vous laisse toute liberté.

De son côté, M. le Curé protestait par la lettre publique que voici :

Lambézellec, le 19 juin 1903.

Monsieur le Maire,

Vous avez pris, mercredi dernier, un arrêté interdisant la procession du Saint-Sacrement pour dimanche prochain 21 juin, laissant entendre, pour calmer la population, que l'interdiction ne s'étendait pas aux autres processions.

Pourquoi cette distinction ?

Depuis 18 ans que je préside les processions de Lambézellec, il n'y a pas eu plus de désordres aux processions de la Fête-Dieu qu'aux processions ordinaires.

S'il y a eu, dimanche dernier, des cris de haine, des chants ignobles et blasphématoires, des femmes et des enfants effrayés,

les parterres de fleurs bouleversés à coups de pied par une trentaine d'individus, composés en grande partie de gamins recrutés partout, à qui doit-on s'en prendre ? A la population catholique, qui a protesté énergiquement, ou à ces provocateurs venus uniquement pour fournir un prétexte à la suppression des processions ?

Ils ont réussi. Les six mille personnes qui prenaient part à la fête religieuse, dimanche dernier, se rendent parfaitement compte de la situation et on ne leur donnera pas le change.

Nous vivons encore, monsieur le maire, sous le régime du Concordat. Or, le Concordat reconnaît que la religion catholique doit être librement pratiquée en France.

Notre procession de dimanche dernier était donc légale, et la route était à nous, comme la rue d'une ville est à une cavalcade quand elle est autorisée par le premier magistrat de la cité.

De plus, monsieur le maire, notre procession était garantie par vous-même *contre toute manifestation possible*. Ce sont les expressions de vos lettres des 4 et 6 juin.

Aussi ma surprise a-t-elle été grande en apprenant que, dès le début de la séance municipale de mercredi, vous aviez déclaré à vos collègues que votre arrêté était prêt, rédigé, que, quoi qu'il arrive, il serait mis à exécution, et que vous en preniez toute la responsabilité.

Cette responsabilité, monsieur le maire, je vous la laisse entièrement.

Votre déclaration a été catégorique ; la mienne ne le sera pas moins.

Je vous déclare donc que si la procession du 21 juin est interdite, la procession du pardon et celle du 15 août seront aussi supprimées. Il ne nous convient pas, à nous catholiques, blessés dans nos sentiments intimes à un degré que vous ne pouvez comprendre, de sortir avec croix et bannières pour nous exposer à la risée des impies, alors que le Dieu que nous nous faisons gloire de servir a défense de sortir de son temple. En prenant cette mesure, qui ne sera peut-être pas comprise de tout le monde, j'accepte d'avance le verdict de ceux qui ont le sens chrétien et le souci de leur dignité personnelle.

Conformément à l'arrêté que vous n'avez pas jugé utile de nous communiquer, quoique vous l'avez fait publier à son de tambour, nous ne sortirons pas, dimanche, en procession.

Veuillez agréer, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

J.-M. MILIN,

Curé de Lambézellec.

En outre, divers échos étaient parvenus à l'oreille du potentat, et pas du tout rassurants pour son commerce de savons et chandelles. Et alors une idée géniale germa dans son cerveau : réunir les commerçants pour leur expliquer que ce n'était qu'à son corps défendant et pour leur bien qu'il avait pris l'arrêté critiqué.

Les Commerçants et le Maire Sevré

La réunion des commerçants eut lieu le samedi 20 juin, au matin. Une centaine de personnes y assistaient.

Le maire, visiblement gêné, commence par essayer de se disculper de n'avoir pas notifié son arrêté à M. le Curé.

« Je ne pouvais pas le faire, déclare-t-il, parce que ce n'est que ce matin que j'ai reçu l'approbation du préfet. »

— « Vous avez donc fait publier un arrêté qui n'était pas encore exécutoire ? » répond quelqu'un.

— « Du reste, ajoute le maire, la discussion est inutile puisque M. le Curé renonce à faire sortir la procession ; il m'a écrit une lettre de félicitations. »

Que pensez-vous, lecteurs, d'un magistrat qui ose travestir de la sorte la vérité ? La prétendue « lettre de félicitations » de M. le Curé est celle que vous venez de lire plus haut : jugez et concluez ! On peut n'être pas fort en français et comprendre tout de même un langage aussi clair.

M. Le Fraper, sans s'arrêter à la dernière partie de cette assertion saugrenue, reprend :

— « Ce que vous dites n'est pas exact, M. le maire, vous intervertissez les rôles ; à qui ferez-vous croire que M. le curé ne veuille pas sortir avec la procession ? Seulement il ne peut pas sortir si vous ne rapportez pas votre arrêté. »

Devant ce démenti, le triste maire s'emporte et s'oublie jusqu'à dire à M. Le Fraper :

— « C'est infect ce que vous dites là ! »

— « Monsieur, réplique simplement M. Le Fraper, je ne vous injurie pas. Vous m'avez convoqué, je suis venu ici pour défendre la liberté et le commerce, déjà peu brillant dans la commune, et vous ne m'empêcherez pas de dire ce que je pense. » (*Applaudissements*).

Après cette douche, le maire déclare qu'il n'avait jamais songé à interdire les processions et qu'il ne l'aurait pas encore fait cette année, malgré les conseils que lui donnaient en ce sens ses adjoints, MM. Jacq, marbrier, et Goasdoué, s'il n'y avait été forcé par l'autorité.

— « C'est faux ! » crient plusieurs voix.

Furieux, le maire frappe un grand coup de poing sur la table et appelle le secrétaire, qui donne lecture de la lettre de M. le sous-préfet. Cette lettre laisse pleine liberté à M. le maire, de sorte qu'il apparaît de plus en plus que c'est surtout cet indigne magistrat qui ne veut pas de processions.

Il continue, disant qu'il avait été averti que 500 mani-

festants se disposaient à venir à Lambézellec pour protester contre la procession :

— « Si nous annonçons, nous, notre intention d'aller à Brest entraver le défilé d'une cavalcade quelconque, croyez-vous, M. le maire, qu'on interdirait cette cavalcade pour nous plaire ? Non, n'est-ce pas ? Pourquoi donc permettez-vous qu'on vienne troubler nos processions chez nous par des chants ignobles comme la *Carmagnole* et l'*Internationale* ? »

— « Eh bien ! s'écrie l'ineffable Sevré, prenez la responsabilité des événements, et je rapporte mon arrêté. »

— « Ce n'est pas à nous, simples particuliers, répond M. Le Fraper, à prendre cette responsabilité, mais bien à vous, M. le maire, qui étant le premier magistrat de cette commune, devez défendre vos administrés ; — à vous, qui avez le droit de réquisitionner la police et la troupe, tandis que nous, nous n'avons aucun mandat. » (*Applaudissements*).

— « Si j'avais prévu tous ces événements, reprend le maire, j'aurais donné ma démission il y a quinze jours. »

— « On en aurait bien trouvé un autre, » crie-t-on.

— « Puisque c'est ainsi, je maintiens mon arrêté. »

— « Vous ruinerez tous les commerçants, même les marchands de chandelles... »

A bout d'arguments, le maire répète que c'est M. le Curé qui ne veut pas sortir. Une jeune fille, indignée de tant de mauvaise foi, s'écrie :

— « Oh ! oh ! ce n'est pas vrai ! » (*Cris et applaudissements*.)

Hors de lui-même, le maire s'avance menaçant vers son interruptrice :

— « Ce n'est pas la peine de dire « oh ! oh ! » petite mioche ! »

Mais la petite mioche a l'air si décidé, son parapluie a des frémissements si belliqueux, que Sevré juge prudent de calmer un peu ses nerfs :

— « Vous n'avez pas la parole, d'abord, dit-il ! »

— « J'étais bien libre de venir, je crois. »

— « Je n'ai pas convoqué les enfants. »

— « Je ne suis pas une enfant. »

Le triste maire, blême de colère devant ces ripostes, ne sait plus que dire. Et pendant un moment il reste planté devant cette jeune fille, avec des jeux de physionomie de vrai dément, prouvant une fois de plus que ce n'est pas aux vieux singes qu'on a besoin d'apprendre à faire des grimaces.

Ah ! citoyen Sevré, que n'aviez-vous averti que vous deviez être si intéressant ? On aurait fait prendre des tableaux cinématographiques !

Quand il reprend ses sens, le maire dit encore :
— « Je ne puis pourtant pas prendre la responsabilité... » (*Protestations dans toute la salle.*)

— « On saura bien se défendre, » répondent les assistants.

— « Mais les enfants ?... »

— « Ils ne viendront pas ! »

— « Alors, conclut le maire, que M. le curé fasse ce qu'il voudra. » (*Applaudissements.*)

★
★

Cette énergique attitude a valu aux commerçants de Lambézellec les attaques du moniteur de la loge qui s'intitule l'*Avenir Brestois*.

« Que leur importaient, a osé dire cette audacieuse feuille, les bousculades, les coups de poing, les horions, les meurtres même, puisque c'était l'occasion de faire de bonnes affaires ? »

Les commerçants de Lambézellec ont bien le droit de désirer que « leur caisse » se « remplisse ». Mais dire que c'est par n'importe quels moyens, c'est leur prêter bien à tort des dispositions dont le monopole appartient, sans conteste, à une bonne partie de la clientèle de l'*Avenir Brestois* sinon à certains de ses rédacteurs. Que prêchent-ils, en effet, les uns et les autres, si ce n'est la révolte avec l'intention d'en retirer le plus de profits possible ?

A l'issue de la réunion des commerçants, le maire Sevré écrivit à M. le Curé pour l'informer qu'il avait décidé de suspendre l'effet de son arrêté, et lui demander de faire connaître son intention à ce sujet, « afin, disait-il, de me permettre de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique. »

M. le Curé répondit en remerciant le maire de sa détermination, qui était le meilleur moyen de ramener le calme dans la commune. Il ajoutait que les enfants n'assisteraient pas à la procession et que les provocations ne viendraient pas de la part des catholiques. Ce n'est que lorsqu'ils seront provoqués et frappés qu'ils se défendront.

Préparation de l'émeute

La suspension de l'arrêté liberticide de M. Sevré remplit de joie les catholiques tandis que dans le camp des révolutionnaires ce fut une consternation. Ils se croyaient

si sûrs, les bons socios, de « leur ami », comme ils l'appellent dans l'*Avenir Brestois*.

N'allez pas croire, par exemple, qu'ils auraient laissé les autres paroisses libres si le maire de Lambézellec avait maintenu son arrêté. Non, dès le vendredi soir les chefs s'étaient réunis rue Kléber, n° 1 bis, et avaient décidé d'*opérer* à Saint-Marc et à Saint-Pierre, ainsi que l'annonçait leur moniteur du 20 juin, dans un article intitulé « Groupe des Lanterniers brestois. »

Après avoir félicité comme il convenait le « citoyen Sevré » de la décision qu'il avait prise pour « soustraire la rue aux provocations de la calotte, » l'auteur de cet appel ajoutait :

« Mais, à Saint-Marc, à Saint-Pierre-Quilbignon, aucune décision n'a été prise et les frocards se disposent, pour dimanche, à faire sortir leur ferblanterie... »

» A ce défi, nous devons répondre.

» Et nous y répondrons.

» ... Nous serons dimanche, à Saint-Pierre-Quilbignon, pour dire une fois de plus aux frocards, que la rue ne leur appartient pas. »

(Signé : Le secrétaire B.N — 25.)

D'autres articles, sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir plus longuement au chapitre des responsabilités, contenaient les mêmes excitations au désordre. Nous allons en voir l'effet.

2° DIMANCHE DE LA FÊTE-DIEU

Nous voici au dimanche, 21 juin. Que va nous donner cette journée ? C'est la question que tout le monde se pose à Brest et dans les environs.

Partout les catholiques sont sur leurs gardes. C'est cependant pour Lambézellec que l'on craint le plus, parce que les apaches savent que les maires de Saint-Marc et de Saint-Pierre sont décidés à réprimer énergiquement leurs tentatives de désordres, tandis que le maire de Lambézellec n'a montré que trop bien qu'il... pense comme eux.

Et c'est, en effet, Lambézellec qui sera le théâtre de leurs exploits.

Le rassemblement des apaches

Selon qu'il avait été convenu, les apaches se réunirent, à 1 h. 1/2, sur la place de la Liberté à Brest. Une cocarde, re-

présentant l'affiche hideuse de la *Lanterne*, sert de signe de ralliement.

Le citoyen Vibert, cramponné comme une chauve-souris à la balustrade qui entoure les jardins de la Glacière, harangue en ces termes les compagnons :

« Camarades,

» Nous allons manifester à Lambézellec contre des croyances surannées, contre une religion qui exploite le peuple. Notre manifestation sera calme. Il ne faut pas que la provocation vienne de nous ; mais si l'on nous attaque, nous nous défendrons et nous ferons arrêter ceux qui nous auront frappés. »

Pour affirmer qu'en effet ils ne provoqueront point, les compagnons crient : « A bas la calotte ! »

A ce moment, ils sont bien une quarantaine. On leur distribue à tous la cocarde lanternienne.

L'on entend de nombreux cris : « Les quarante sous, ou nous ne marchons pas ! » — « Vous aurez vos quarante sous s'il y a bataille », répond quelqu'un.

Et en avant ! pour faire le tour de la place.

Devant l'entrée du concours hippique, la bande, qui grossit à vue d'œil, hurle : « A bas les bourgeois ! A la lanterne ! On les pendra. »

Quand elle s'engage sur la route de Kérinou, elle compte peut-être 120 manifestants, les gamins compris.

La *Carmagnole* et d'autres chants infects sont entonnés, et les paisibles promeneurs insultés et bousculés.

Près du fort des Fédérés, la voiture de M. Pitel, négociant consul d'Autriche-Hongrie, veut dépasser les braillards. Ceux-ci se jettent à la tête des chevaux, tandis que les vitres de la voiture volent en éclats, blessant au visage Mlle Pitel. M. Pitel fils, qui conduit, reçoit plusieurs coups de gourdin. Il réussit cependant à dégager son attelage, non sans avoir distribué de nombreux coups de fouet autour de lui.

En arrivant au bourg, M. Pitel dénonce cette inqualifiable agression au triste maire Sevré qui, paraît-il, se contente de répondre : « Il est fâcheux qu'on ne connaisse pas les coupables. »

Les coupables, on ne les connaissait que trop, et rien n'eût été plus facile que de les arrêter à leur entrée au bourg ; c'eût été un devoir, car après cet exploit aucun doute ne pouvait subsister quant à leurs intentions.

Mais non, vers 2 h. 1/4, les apaches, qui pouvaient être à ce moment au nombre de 250, peuvent déboucher sans encombre sur la place de l'église de Lambézellec.

A Kérinou, le compagnon Vibert les avait de nouveau harangues ; puis, par des chants et des hurlements plus ignobles encore, ils avaient salué la chapelle de Kérinou, le Christ de la Croix-Rouge et la maison des Frères.

Au bourg de Lambézellec

Les lanterniers avaient tout intérêt à faire croire qu'ils étaient très nombreux. Aussi font-ils une entrée des plus bruyantes,

criant comme plusieurs milliers, et produisant un grand remous dans la foule des curieux.

Dès en arrivant, ils se dirigent du côté de la sacristie, avec l'intention bien évidente d'empêcher les prêtres d'y entrer ou d'entrer en même temps qu'eux ; mais c'est peine perdue.

Pendant qu'ils y sont, M. le curé se montre à la porte de la sacristie et, les laissant vociférer à leur aise, les compte d'un rapide coup d'œil. Puis il rentre à l'église rassurer les fidèles :

Ils ne sont pas 300, dit en substance M. le curé. Eh bien ! nous sortirons malgré eux, et confiant dans l'énergie de mes paroissiens, j'espère que la procession pourra se dérouler sans trop de mal. Je conseille néanmoins aux enfants et aux femmes impressionnables de rester dans l'église.

Le maire se tient à la mairie où plus tard M. Verne, sous-préfet de Brest, viendra le rejoindre. Ni l'un ni l'autre ne paraîtront sur la place.

M. Robert, commissaire de police de Lambézellec, dirige le service d'ordre (?) Il est secondé par M. Martin, commissaire de police de Brest, et a sous ses ordres quatre gardes champêtres, et les brigades de gendarmerie de Lambézellec, de Plabennec et de Lannilis.

Une compagnie de 150 soldats, du 6^e régiment colonial, se tient massée dans la cour de l'école des filles, sous le commandement du capitaine Paris.

M. Robert parlemente un instant avec M. Vibert. Le compagnon assure de nouveau que les libre-penseurs (?) ne provoqueront point. M. Robert réplique qu'il sera impitoyable, s'il y a des incidents.

Mais ces anarchistes savent, sans doute, à quoi s'en tenir sur les déclarations de l'un et de l'autre. Ils proclament d'ailleurs qu'ils veulent venger le commissaire des outrages de Saint-Méen.

Aussi, sans plus tarder, essayent-ils de se placer devant la porte principale de l'église, pour empêcher la sortie de la procession. Mais une centaine de catholiques les ont devancés ; et pendant une demi-heure, ils devront se contenter de hurler leurs chants infâmes, qui, paraît-il, ne sont point provocateurs, même quand ils sont entremêlés d'aménités de ce calibre : « Le Christ à la voirie ! Les calotins sur un plat ! on les pendra ! » On ne les entend guère d'ailleurs, car la voix des catholiques, autrement puissante, couvre la leur. Les deux groupes sont séparés par un espace d'un mètre de largeur à peine, où quelques gendarmes et les deux commissaires se tiennent en permanence.

Un coup de poing américain vient tomber aux pieds d'un gendarme. Il est venu du côté des anarchistes, et cela suffit pour excuser, aux yeux de la police, le geste et le port de l'engin.

La sortie de la Procession

Cependant, vers trois heures, la première croix apparaît sous le portail, entourée de jeunes gars bien solides.

A ce moment, les apaches sentant leur impuissance — eux qui avaient juré que la procession ne sortirait pas — se mettent

à lancer des pierres sur les catholiques, qui, ne pouvant contenir leur indignation devant cette lâcheté sans nom, veulent se précipiter sur eux. Ils sont retenus par les gendarmes et les gardes champêtres, et ils doivent se borner à retourner aux agresseurs quelques-uns des cailloux tombés sur eux. Ces cailloux avaient été apportés dans des paniers aux compagnons par leurs citoyens.

Puis un quart d'heure s'écoule, pendant lequel l'on continue à s'invectiver de part et d'autre.

MM. les commissaires auraient dû profiter de cet intervalle pour refouler au loin les émeutiers, et en même temps les curieux qui encombraient la route que devait prendre la procession, et qui empêcheront tout à l'heure de suivre les mouvements des apaches. Mais rien n'est fait.

Je me trompe. M. Robert somme les catholiques de cesser leurs cris de : « Vive le Christ ! » et de s'éloigner du portail, afin, sans doute, de permettre à la bande à Vibert d'exécuter son plan. Naturellement, on ne l'écoute pas, et un coup de canne bien appliqué apprend à l'émule de Moïse ce que l'on pense de sa façon d'agir.

Mais voici le Saint-Sacrement qui paraît, porté par M. Guenver, ancien vicaire de la paroisse.

De nouveau, des pierres, dont une avait la grosseur des deux poings, sont lancées des rangs des anarchistes, dont quelques-uns ont grimpé dans les arbres de la place. Le sang jaillit de la tête de nombreux catholiques, tandis qu'une poussée formidable bouscule gendarmes et gardes, et que de vigoureux bras s'abattent sur les quarante sous. Heureusement pour ceux-ci, la troupe accourt et sépare les deux camps ; puis la procession se déroule lentement.

Se faufilant entre les rangs des curieux, les apaches tentent une nouvelle obstruction au coin de la route de Kermaria ; mais ils sont aplatis contre les murs, et désormais ils sont vaincus. Ils ont réussi néanmoins à désarmer un soldat, un gendarme, qui vient prêter main-forte à ce militaire, à le médus de la main droite presque détaché d'un coup de dents !

Sur le parcours

La procession est suivie par trois ou quatre mille fidèles, qui, de tout leur cœur, de toute la puissance de leurs poumons, clament leur foi, et leur amour au Dieu de l'Eucharistie.

De nombreux anarchistes, groupés par trois, quatre ou cinq, et placés de distance en distance, suivent aussi le parcours hurlant toujours : quoi ? on le devine plutôt qu'on ne l'entend.

Après de chaque groupe se tient un ou plusieurs gendarmes, ce qui ne les empêche pas de faire, devant les jeunes filles qu'ils rencontrent agenouillées des deux côtés de la route, des gestes malpropres sur lesquels nous ne nous appesantirons pas.

A l'une qui passe, vêtue de blanc, l'on crie : « Tiens, une vierge ! La Vierge à l'écurie. — Pas avec vous toujours, tas de

voyous ! » réplique la jeune fille. Aussitôt plusieurs lourdes cannes s'abattent sur elle ainsi que sur la dame qui l'accompagnait, faisant couler leur sang en abondance. Manifestation calme et digne, comme dirait le citoyen Vibert.

D'honorables agriculteurs sont menacés d'avoir la tête cassée quand ils viendront à Brest : « Des crève-la-faim, nous disait quelqu'un, auxquels j'ai donné, à ma porte, je ne sais combien de morceaux de pain. »

D'autres, avec leurs cannes, font le geste de fusiller les catholiques, le tout accompagné d'un rire safranique. Et les gendarmes les laissent faire.

Ils font plus. A plusieurs reprises, des fidèles se donnent un mot d'ordre : « Serrons nos rangs et il faudra bien que ces brailards restent en arrière. » Mais invariablement un gendarme — je ne jurerais pas que ce ne fût un maréchal des logis — intervenait, disant : « Non, non, pas ça, la voie publique appartient à tout le monde. » Je me demande si le refrain du brave pandore, qui le dimanche précédent était aussi celui du commissaire Robert, eût été le même si, lors du voyage du ministre Pelletan, les catholiques avaient essayé d'entourer la voiture du tenancier du caboulot de la marine pour lui crier leur mépris.

Naturellement plusieurs des gendarmes étaient indignés du rôle qu'on leur faisait remplir. L'un d'eux, auquel une personne très honorable demandait pourquoi il n'arrêtait pas un lanterrier qui venait de frapper une femme à deux pas de lui, répondit : « Si je vous arrêtais, vous, j'aurais de l'avancement. Mais contre ces canailles je ne puis rien ! »

N'est-ce pas que c'est gentil et rassurant ?

Il nous est impossible de relater tous les incidents intéressants qui se sont produits au cours de la procession. Notons cependant celui-ci :

Dans un groupe de curieux, deux bourgeois très heureux de voir molester les catholiques, mais retenus à l'écart par la crainte des répliques méritées causent : « C'est bien fâcheux qu'ils aient pu sortir, mais quelle audace tout de même ! dit l'un. — Oh ! laisse, va, répond l'autre, ils n'auront pas une victoire complète. Le père Combes va révoquer le curé et le maire aussi.

Joli état d'âme.

Rentrée de la Procession

Comme d'habitude, un reposoir avait été édifié à l'entrée de la propriété de M. Lefournier. A la demande du commissaire, M. le curé consent à ce que la procession ne s'y arrête pas.

Quand le cortège débouche sur la place, douze mille personnes au moins s'y trouvent rassemblées. Naturellement, aucun service d'ordre n'y avait encore été établi.

Cependant la foule s'écarte assez respectueusement, et l'immense majorité salue de ses vivats les croix et le Saint Sacrement : « Victoire ! Victoire ! Bravo ! Vive Jésus-Christ ! »

C'est une ovation indescriptible.

Et les cantiques préférés des catholiques, *Nous voulons Dieu et Je suis chrétien*, éclatent encore, chantés avec plus d'enthousiasme que jamais.

De plus en plus impuissants, les apaches lancent de nouveau quelques cailloux de loin, et blessent d'autres catholiques.

A l'entrée de l'église, plusieurs d'entre eux se sont groupés de chaque côté, et montrent une exaltation extrême. Les fidèles qui suivent le dais redoutent une profanation de leur part. Instinctivement, ils se serrent à s'écraser, pour les empêcher d'approcher. Dans ce mouvement, que tous ne comprennent pas, le dais est ballotté, plusieurs croient à un attentat et, en effet, un grand escogriffe, au teint noirâtre, s'était précité, allongeant les bras, mais en vain, car le prêtre l'a aperçu et, d'ailleurs, il est vivement repoussé, tandis qu'un brave paysan, Antoine Monot, entoure l'ostensoir de ses bras, disant à travers ses larmes : « *Lezit ac'hanoun da zavetei va Doue !* » Pendant ce temps, les anarchistes, et en particulier l'auteur de l'attentat, recevaient une raclée formidable, malgré les cannes à épée et les bâtons ferrés qu'ils brandissent au-dessus de la tête des catholiques.

M. Guenver, un peu bousculé dans cette bagarre et gêné par sa chape, avait passé le Saint-Sacrement à un autre prêtre, M. l'abbé Crosson, qui le porta triomphalement à l'autel, après une dernière ovation, plus touchante encore, faite à Jésus outragé par la foule des catholiques massés sur la place.

Le commissaire Robert accourt alors avec quelques soldats sans armes, soi-disant pour dégager la porte — un soin auquel il aurait bien fait de songer plus tôt — mais en réalité pour empêcher tout le monde d'entrer à l'église, où bien peu de ceux qui suivaient le dais réussirent à pénétrer.

Les chrétiens qui ont dû rester dehors mêlent leurs chants à ceux qui sont à l'intérieur, pendant que les quarante sous s'esquivalent prudemment.

Ils ne chantaient plus et bien peu osèrent redescendre par la route. La plupart d'entre eux rentrèrent par des chemins détournés, si ce n'est à travers champs, se dissimulant le long des fossés, ou encore se couchant à plat-ventre dans le blé, pour échapper à des regards qu'ils redoutaient.

A leur sortie de l'église, les prêtres sont, au contraire, reconduits presque en triomphe au presbytère, où une longue ovation leur est faite.

Après la Procession

La foule stationna longtemps encore sur la place, qualifiant sévèrement l'attitude du maire qui, après avoir promis d'assurer la sécurité publique, comme il en avait le devoir, se borna à faire protéger la poignée d'émeutiers venus de Brest. Il paraît que ce sinistre vieillard, le soir venu, eut le courage de se féliciter de la journée, parce que personne n'avait été tué !

Mais son châtimement est déjà complet. Lâché par tout ce que

Lambézellec compte de sain, d'honnête, c'est par les cris de « démission » qu'il a été salué par les apaches.

Espérons que ceux-ci seront moins ingrats à l'égard du commissaire Robert : encore un qui n'était pas oublié dans le concert des compliments à rebours.

On nous a, notamment, rapporté ce trait. A un moment donné, deux braves gens aperçoivent une femme que trois apaches sont en train d'assommer après l'avoir décoiffée et renversée. Ils se précipitent à son aide, mais ils sont arrêtés par le commissaire, qui leur serre les poignets à les écraser.

Par contre, l'on était unanime à louer le sang-froid du capitaine Paris et du lieutenant, et le tact des soldats.

Une seule arrestation fut opérée au bourg et encore ne fut-elle pas maintenue ; c'est celle d'un nommé François Simon, journalier à la Digue, accusé d'avoir crié : « A bas l'armée ! » Il paraît que ce fut le plus grave délit de la journée !

A Kérinou, vers 5 h. 1/2 du soir, deux citoyens, descendant de Lambézellec, furent arrêtés par M. Moerdès, commissaire spécial, au moment où ils dévalisaient la boutique d'une marchande de légumes. Sur l'un d'eux, on trouva un long couteau-poignard. C'étaient Charles Vimbert, garçon épiciier, et Jean Bodéan, ouvrier ajusteur. Le commissaire Robert les remit en liberté provisoire.

Les Blessés

Comme bien l'on pense, toutes ces bagares ne se passèrent pas sans de nombreuses avanies. La plupart des catholiques blessés le furent par des cailloux lancés si lâchement par les amis de Combes.

Quinze personnes se firent soigner à la pharmacie Crenn ; mais pour avoir le nombre approximatif des blessés, il faudrait multiplier ce chiffre par cinq ou six.

Voici les noms donnés par quelques-uns des blessés soignés à la pharmacie Crenn :

Mlles Tilly, 14 ans, demeurant Cour Hollard à Brest, et Bouga, de Poulcanastroc : blessées à la tête par des cailloux ; ces deux fillettes, vêtues de blanc, faisaient pitié à voir avec leurs voiles et leurs robes ensanglantés.

MM. Corellou, ouvrier, blessé au-dessus de l'œil gauche par coup de caillou ; — Bouguen, de Kérinou ; Yves Quéré, de Lambézellec ; Gourvennec, de Saint-Pierre ; Auguste Jourde, courtier en photographie, tous blessés à la tête ou au front, à coups de canne probablement ; — Louis Calvez, de Kerzu, blessé d'un coup de poing américain devant le garde champêtre Noyoux, qui ne daigna seulement pas essayer d'arrêter l'anarchiste qui l'avait frappé.

Six dames, blessées au front, furent en outre pansées à la pharmacie Crenn, qui, raconte la *Dépêche* du 22 juin, « semblait quelque ambulance à proximité d'un champ de bataille ».

Les apaches dont les plaies n'étaient pas trop cuisantes n'avaient aucun intérêt à se faire connaître. Ils préférèrent

descendre à Kérinou où ils se firent, paraît-il, soigner en assez grand nombre chez M. Nicole, pharmacien, grand ami des maçons, leur correspondant, dit-on, et vivant dans l'intimité du trio Sevré-Jacq-Robert.

Mais le plus gravement atteint — à part peut-être un monsieur (était-ce l'un des chefs ?) qui, à peine descendu de la voiture qui l'avait amené, y remonta avec un œil crevé — c'est Victor-François Berric, 54 ans, cloutier, de Poulcanastroc ; il portait des plaies au front et à la bouche, et avait deux côtes fracturées.

Qu'a-t-il fait pour avoir été mis en cet état ? Personne ne le sait, pas même lui, puisqu'il paraîtrait qu'il était ivre. On dit qu'il était là en simple curieux. Ce n'est pas sûr, s'il est vrai qu'il portait la cocarde des apaches et qu'on ait trouvé sur lui un fuseau de boucher effilé.

Il a été frappé quelques minutes après la sortie de la procession, et à la hauteur du dais. Aurait-il bousculé des fidèles pour essayer de s'approcher du prêtre qui portait le Saint-Sacrement ? Peut-être. En tout cas, qu'il s'en prenne aux chefs des émeutiers qui, par leurs agressions inqualifiables, avaient mis les catholiques dans une irritation extrême quoique pleinement justifiée. Et dame, quand le Breton est irrité, qui s'y frotte...

Ici, il nous faut dénoncer une infâme calomnie lancée par l'adjoint Jacq, disant que c'était un prêtre qui avait poussé et frappé Berric. D'innombrables témoins savent le contraire, citoyen Jacq, et pourraient ajouter qu'il est peu probable que vous ayez pu voir la scène qui devait vous être masquée par le dais : Berric a été, en effet, frappé à gauche de la procession, et vous, vous vous trouviez dans une maison, à droite.

Il vous était plus facile de voir et de reconnaître, citoyen adjoint, le lanterrier qui, du coin du paratonnerre, lançait des pierres pour vous permettre de dire et de publier mensongèrement qu'elles tombaient du clocher.

Ajoutons que M. Nédellec, directeur de la Grande Brasserie de Lambézellec, n'échappa que providentiellement à un coup de couteau à virole, qu'un apache voulut lui porter par derrière ; l'anarchiste, ayant mal calculé son élan, tomba, et il fut remis à un gendarme, qui s'empressa de.... le laisser courir !

LES RESPONSABILITÉS

A qui faut-il faire remonter les responsabilités de ces brutalités révoltantes contre des petites filles, des femmes et des hommes pacifiques, de ces blasphèmes et de ces injures ignobles contre les croyances religieuses de citoyens honnêtes et paisibles, de ce trouble apporté à l'exercice légitime et légal du culte catholique à Lambézellec ? On s'arrêterait évidemment au nom du maire si l'on ne réfléchissait tout de suite que M. Sevré n'est pas à la hauteur de pareilles responsabilités. Le pauvre homme est probablement le seul qui ne s'en doute pas, sans quoi il eût déjà donné sa démission. Et cependant

on a essayé de le lui faire comprendre lorsqu'on lui a lancé, en pleine figure, cette rude apostrophe : « Bas l'écharpe, Monsieur, vous n'êtes plus digne d'être maire de Lambézellec ! »

Alors il faudrait rechercher les inspirateurs mystérieux ou aller plus loin pour rencontrer M. le commissaire de police Robert.

M. Robert s'est excusé de n'avoir pas empêché les agressions des apaches en disant que « la voie publique appartient à tout le monde. » Ce principe est vrai en général ; exceptionnellement il peut être faux. La voie publique peut et doit appartenir exclusivement, sur un certain parcours et pour un temps déterminé, à tout cortège religieux ou profane, procession ou cavalcade, qui se livre à une manifestation régulièrement autorisée.

A Lambézellec, elle appartenait aux catholiques désireux de suivre la procession, et le devoir de M. Robert était de leur en assurer la jouissance paisible. Elle n'appartenait pas à la bande sinistre qui venait avec des intentions malveillantes nullement déguisées, dont les passages dans les rues de Brest sont invariablement signalés par des méfaits comme ceux que nous avons notés au début, qui, sur la route même de Lambézellec, venait de se rendre coupable d'une agression suffisante à elle seule pour motiver son arrestation en masse aux fins d'enquête. Le devoir de M. Robert était de lui barrer le passage, sous les ordres du maire et avec le concours de la force publique mise à sa disposition. Quant à M. Sevré n'en parlons plus : il n'en vaut pas la peine. Il eut fallu être plus que naïf pour oser espérer, après une telle série d'expériences et après les excitations sauvages qu'on va lire et qui mettent en jeu d'autres responsabilités — d'ordre moral celles-là — que les troupes de la libre-pensée montreraient une attitude calme et des dispositions tolérantes.

Dans l'*Avenir Brestois* du 20 juin, Crimée-Salaün, l'ancien élève du collège ecclésiastique de Lesneven, qui porta la soutane pendant deux mois, écrivait que « les processions devaient disparaître » et il ajoutait :

« Les catholiques ne pourront s'en plaindre, puisqu'il leur restera la faculté de processionner dans leurs églises. Là ils sont chez eux, ils peuvent faire ce qu'ils veulent. »

Oh ! le bon apôtre ! Avait-il donc déjà perdu le cuisant souvenir du coup de matraque que lui asséna sur la tête un agent de la sûreté, le soir où, en compagnie de Tournier et de quelques fripouilles, il voulut monter à l'assaut de l'église Saint-Louis ?

Dans le même numéro on pouvait lire, sous la signature « Un groupe de libres-penseurs », les gentillesques que voici :

- « Debout, camarades !
- » Sus aux curés !
- » A nous les chefs !
- » Arrivera que pourra ! La route aux plus forts !...
- » A dimanche donc, dans toutes les banlieues de Brest ! »

De son côté, le groupe de « la Libre-Pensée bretonne » avait fait placarder sur les murs de Brest l'appel suivant :

CITOYENNES ET CITOYENS,

Une fois de plus, au jour de la Fête-Dieu, les cléricaux viennent de se signaler par leur intolérance en injuriant et en assommant les libres-penseurs qui, se trouvant sur le passage de leur extravagant cortège, ne daignèrent pas se découvrir ou entonnèrent, à leur exemple, les chants de leur choix, manifestations pacifiques qui n'eussent pas dû blesser les consciences catholiques plus que leurs invocations au Seigneur et à la Vierge avec accompagnement de gestes ridicules et déploiement d'apparat grossier n'offensent les esprits affranchis de tous dogmes et pour qui toutes ces fantasmagories sont tout au plus odieuses.

Or, non contents d'avoir brutalisé ceux qui, par conviction, ne pouvaient prendre part à leurs manifestations, ils se proposent de recommencer dimanche leur insolente cérémonie et font appel aux leurs afin de demeurer maîtres de la rue, comme ils veulent être maîtres de nos âmes !

Devant cette nouvelle provocation, il appartient aux républicains anticléricaux, aux socialistes, aux libertaires, à tous ceux enfin qui mettent leur confiance en la Science et en la Raison, de venir partager la rue avec MM. les cléricaux et mêler aux cantiques vides de sens les mâles accents de la *Carmagnole révolutionnaire* ou tous autres chants qui leur plairont !

Citoyens libres ! tous debout, dimanche 21 juin, et sus aux calottes jusqu'à ce que nous obtenions enfin la séparation des Eglises et de l'Etat !

Rendez-vous est pris à 1 h. 1/2 de l'après-midi, sur la place de la Liberté, d'où nous nous dirigerons là où notre devoir nous appellera.

La Libre-Pensée bretonne.

*

L'on se trouvait donc en présence d'un véritable complot tramé au grand jour contre la tranquillité publique et le fait qu'il a réussi en partie entraîne la complicité des magistrats chargés de la maintenir et de la sauvegarder.

Nous ne pouvons, sans donner à cet opuscule des proportions qu'il ne doit pas avoir, rechercher par un exposé complet et logique quels sont en dernière analyse les véritables auteurs et inspireurs de ces excitations

criminelles. Notons seulement que lorsqu'il se produit de pareilles bagarres, on est toujours assuré de voir dans le voisinage certains normaliens soignés et trop bien mis pour se risquer dans la bataille, suivre la scène d'un regard complaisant de dilletante, comme s'ils voulaient se rendre compte de l'effet produit sur des dévoyés et des dégénérés par des leçons émanées d'eux. Ceci indique de quel côté il faut se tourner pour découvrir le véritable foyer doctrinal du collectivisme et de l'anarchie à Brest.

Quant au foyer actif, malgré des démentis intéressés, personne n'hésitera à déclarer qu'il se trouve à l'arsenal. Quelques meneurs soigneusement endoctrinés et saoulés de quelques grands mots qu'on leur apprend dans de petites parlottes fermées au public, s'ingénient à détourner le syndicat des ouvriers du port de sa destination professionnelle pour en faire un instrument de guerre civile et de guerre religieuse.

Au commencement de cette année, ils ont commis l'imprudence de confier leur secret à un frère, le citoyen Maurice Charnay qui, l'indiscret, n'a eu rien de plus pressé que d'éventer la mèche dans la *Petite République* :

« Le syndicat du port, écrit-il, comprend quinze sections, autant que d'ateliers. Chaque atelier a ses délégués, à raison d'un délégué par 50 adhérents, et ses collecteurs. Outre les assemblées générales, qui sont forcément rares, des réunions ont lieu fréquemment entre les représentants des ateliers, et c'est là que sont prises la plupart des décisions urgentes, comme celle qui a précédé la manifestation faite à l'occasion des cochonneries congréganistes. (Affaire Duvian). « Est-il nécessaire de mettre rapidement en mouvement les 3 500 syndiqués de l'arsenal ? les convoquer serait trop long et donnerait à la cléricaille le temps de prendre ses précautions. Le secrétaire s'abouche alors avec les délégués des quinze ateliers ; on convient d'un signal quelconque, qui est reproduit simultanément sur une porte, sur un mur, aux endroits où défilent matin et soir, tous les ouvriers du port. « A telle heure, rendez-vous sur telle place. » Le mot d'ordre se transmet d'un bout à l'autre de l'atelier ; tout le monde est prévenu et se trouve à l'heure dite à son poste. »

Il suffit de rappeler, sans y insister, que c'est dans une administration dépendant directement et de la façon la plus étroite du gouvernement que de pareilles pratiques sont à l'ordre du jour, et que ceux qui s'y livrent sont les favoris du ministre actuel de la marine.

Mais il est de certaines besognes qui répugnent à de véritables travailleurs, quelles que soient leurs opinions.

Assommer des petites filles et des femmes à coups de cailloux, ce n'est pas dans leur tempérament, et, malgré les appels les plus enflammés, ils ne se laissent pas entraîner.

Alors il faut recourir à d'autres moyens. Le cri du cœur relaté plus haut : « les quarante sous où nous ne marchons pas » indique suffisamment la nature de ces moyens.

Les deux anecdotes suivantes, cueillies sur place, en préciseront encore le caractère.

Pendant la procession de Lambézellec, un groupe de curieux malveillants est en grande conversation : « Eh ! bien, fait l'un, ils ont réussi ces calotins. Ils ont pu sortir malgré tout. — Oui, mais ce n'est pas fini, répond un autre. Tout à l'heure on va leur enlever leur soleil. Tu comprends, on a promis tant de sous au bonhomme qu'il ne ratera pas son coup. Tu vas voir..... »

Et l'on vit, en effet, une tentative odieuse qui, par bonheur, ne réussit pas. La Libre-Pensée fut volée, à moins, ce qui est assez probable, qu'elle n'ait refusé de payer.

Un jeune apache de 15 à 16 ans, petit mitron d'une boulangerie sise rue de Paris, à Brest, venait le lendemain à Saint-Marc apporter à la clientèle la provision de pain de chaque jour.

Sa figure en capilotade, tout en exhortant à la compassion, excitait à la fois la curiosité maligne des ménagères.

— Ce que tu en as de figure ! lui dirent-elles.

— Oui, répondit le gamin, et si vous verriez (*sic*) le reste ! Mais on ne m'y prendra plus. On m'avait promis 10 francs pour aller embêter la procession à Lambézellec et on ne m'a donné que 40 sous. On avait promis 100 fr. à celui qui aurait enlevé le bon Dieu. Après, on devait défoncer quatre barriques de vin pour nous régaler. Pour moi, on me donnerait 100 francs pour recommencer, je ne marcherai plus.

A de certains adversaires qu'on peut respecter parce qu'ils se respectent eux-mêmes, on pourrait faire observer qu'il est des moyens auxquels il ne faut jamais avoir recours parce qu'ils déshonorent ceux qui les emploient et tuent l'idée pour laquelle on s'en sert.

A ceux que nous avons trouvés devant nous à Brest depuis que nous vivons sous un gouvernement de guerre religieuse, il est inutile de rien dire : ils ne comprendraient pas.

Les catholiques, pour sauvegarder les droits de leur conscience, n'ont pas à compter sur la générosité, la loyauté ou la bonne foi de ces gens-là : qu'ils comptent sur

eux-mêmes, sur leur énergie, sur les promesses immortelles faites à leurs croyances. Que leur courage soit inlassable, leur espérance obstinée, et Dieu leur donnera la victoire.

CONCLUSION

L'énergie des habitants de Lambézellec a triomphé de la mauvaise volonté de leur indigne maire, de la complaisance des autorités pour les perturbateurs, et aussi de la haine aveugle et criminelle des apaches du défroqué Charbonnel et du défroqué Combes.

On entend bien encore par-ci par-là l'écho de quelques grincements de dents, mais l'ère des agressions sauvages est close. Ceux qui les avaient organisées en sont pour leur courte honte. Ils sont bien trop occupés en ce moment à essayer de combler le vide que le mépris public a creusé autour de leurs personnes, de leurs associations et de leurs théories, pour avoir un instant à consacrer à l'organisation de nouvelles tentatives qui ne leur rapporteraient que de nouveaux horions et un surcroît d'infamie.

La liberté n'a pas succombé sous leurs coups mercenaires et vils ; l'honneur en revient aux braves gens de Lambézellec. Aussi les catholiques du Finistère et de la Bretagne entière s'associeront-ils aux félicitations suivantes que leur adressait, au lendemain de leur victoire, l'honorable docteur Kérébel :

« Honneur aux paysans !

» Hier dimanche, la procession de la Fête-Dieu a suivi à Lambézellec son parcours habituel. Le seul résultat obtenu par les contre-manifestants a été de provoquer dans la population un magnifique élan de foi.

» Honneur entre tous aux braves paysans ; ils ont fait preuve d'un courage et d'une patience admirables. Un pareil spectacle est consolant pour la vraie France ; quels que soient les dangers qui la menacent, elle peut compter sur les paysans bretons, ils seront toujours fidèles à leur fière devise :

» *Evit Doue ag ar vro.*

Docteur KÉRÉBEL. »

Quant aux misérables qui ont ensanglanté leurs processions, l'impunité que leur assurera, sans aucun doute, la justice de M. Combes, ne les consolera qu'insuffisamment de la cruelle déception qui a fauché leurs criminelles espérances.

Le jour de la procession désormais historique, un anarchiste du nom de Calvarin avisait une dame Grall et l'apostrophait en ces termes : « Oui, sale bigote, tu es là aujourd'hui avec tes curés et ton bon Dieu, mais nous aurons tes enfants et dans dix ans d'ici ils seront avec nous contre la calotte. »

C'est bien en effet le crime infâme que l'on est en train de vouloir perpétrer contre la liberté et les droits des parents chrétiens. Mais ceux-ci sauront veiller, et les excès odieux de ceux qui prétendent leur voler l'âme de leurs enfants auront pour effet de les arracher à l'indifférence mortelle à laquelle ils auraient pu se laisser aller. La haine de la canaille ne peut que raviver la foi des chrétiens. L'effet s'en est déjà fait sentir à Brest et dans les environs, jusque parmi ces enfants que les anarchistes se flattent de conquérir. Le soir de la Saint-Pierre, à Kérinou, une centaine d'enfants se réunissaient spontanément autour de la chapelle et y allumaient un feu de joie qu'ils entouraient en chantant : « Nous voulons Dieu, c'est notre Père ; nous voulons Dieu, c'est notre roi. »

Nous resterons sur cette réponse sortie de la bouche des enfants par laquelle, suivant l'Ecriture, parle quelquefois la sagesse de Dieu.

P. S. — Si l'espace ne nous avait pas été limité, nous aurions été heureux de reproduire ici les lettres d'une si fière allure publiées par MM. l'abbé Crosson et Penhuel, à l'occasion des événements que nous venons de raconter. Nous aurions eu également à féliciter comme il convient les catholiques brestois, de l'ardeur qu'ils ont montrée à se porter au secours des populations de la banlieue et notamment de Lambézellec, menacées par les sicaires de la loge.

